

Gouvernement de la République de Djibouti

Programme des Nations Unies pour le Développement

Fonds d'Équipement des Nations Unies

**Programme conjoint d'Appui à la Décentralisation et aux Collectivités Locales
(PADCL)**

Description sommaire

L'objectif du programme conjoint est l'allègement de la pauvreté et la promotion du développement social ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains. Le programme conjoint s'inscrit ainsi dans le cadre des objectifs généraux du projet cadre de développement des Nations Unies à Djibouti. D'une part, le programme vise à fournir un appui au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Direction de la Décentralisation, en matière de réflexion sur les politiques et stratégies de développement local décentralisé et de définition des outils et des procédures concernant leur mise en œuvre. D'autre part, le programme conjoint vise à conduire une expérience pilote de développement local sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales régionales, initialement dans deux collectivités, à savoir celles de Dikhil et d'Obock,

Pays : Djibouti

Effets de l'UNDAF et indicateurs : D'ici 2012, les communautés de base les plus défavorisées sont davantage engagées dans le processus d'amélioration de leurs conditions de Allègement de la pauvreté & promotion du développement social
Promotion de la bonne gouvernance et des droits humains

Effets escomptés/ indicateurs : Cadre légal permettant la mise en œuvre d'un développement local décentralisé
Système de financement du développement local décentralisé
Sensibilisation des ministères sectoriels par rapport aux enjeux de la décentralisation
Cadre légal et réglementaire de la décentralisation complété
Performance de la gestion de collectivités
Productivité des activités d'agriculture, élevage et pêche
Fourniture de services et infrastructures, création d'emplois et de revenus

Indicateurs : Plans de développement régionaux disponibles
Niveau de participation des populations locales dans le développement régional plus élevé
Processus de planification local au niveau des régions mis en place
Stratégie de la décentralisation développée

Partenaires chargés de la mise en œuvre : PNUD & FENU

Autres partenaires : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

DESCRIPTION

L'objectif du programme conjoint est l'allègement de la pauvreté et la promotion du développement social ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains. D'une part, le programme vise à fournir un appui au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Direction de la Décentralisation, en matière de réflexion sur les politiques et stratégies de développement local décentralisé et de définition des outils et des procédures concernant leur mise en œuvre. D'autre part, le programme conjoint vise à conduire une expérience pilote de développement local sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales régionales, initialement dans deux collectivités, à savoir celles de Dikhil et d'Obock.

Titre du projet : Programme conjoint d'Appui à la Décentralisation et aux Collectivités Locales
Numéro du projet
Durée du projet : 4 ans

Modalité de gestion : Exécution Directe (PNUD) et Exécution FENU (FENU)

Modalités de gestion des fonds : Combinaison de financement parallèle (ressources propres du FENU et du PNUD, ressources éventuelles de l'UE) et de la modalité « pass-through » (autres ressources mobilisées)

Budget total : 2.229.120 \$ US

Ressources déjà allouées :

Gouvernement : 100.000 \$ US

FENU : 516.909 \$ US

PNUD : 500.000 \$ US

Ressources à mobiliser : 1.112.211 \$ US

Au nom du	Noms	Signatures	Date
Gouvernement	SE Monsieur Yacin Elmi Bouh Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation	 	16 MAR. 2009
PNUD	Monsieur Sunil Saigal, Représentant Résident	 	16 III 2009
FENU	Monsieur Sunil Saigal, Représentant Résident (lettre du 23/05/2008 de Henriette Keijzers, Secrétaire exécutive, a.i. du FENU)	 	16 III 2009

Programme conjoint d'Appui à la Décentralisation et aux Collectivités Locales (PADCL)

Section I. DESCRIPTION NARRATIVE

1. ANALYSE DE LA SITUATION

La République de Djibouti, dotée d'une superficie de 23.200 km² et située dans la Corne de l'Afrique, au carrefour des routes maritimes. Sa population avait été estimée en 2000 (estimation officielle du gouvernement) à 632.000 habitants, dont plus de deux tiers vit dans Djibouti ville, la capitale du pays.

A la suite du conflit armé de 1991 à 2001, plusieurs facteurs sociaux, politiques et économiques n'ont pas permis de relancer l'économie locale et ont accentué les inégalités entre la capitale et les districts de l'intérieur. La pauvreté touche massivement diverses couches de la population. La pauvreté à Djibouti est aujourd'hui synonyme de précarité du cadre de vie et des difficultés d'accès aux services de base dans les zones rurales. Avec l'accélération du processus de réconciliation nationale en 1996 et l'organisation des premières élections pluralistes en 1999, Djibouti a enregistré des progrès indéniables confortant l'image d'un pays stable et le pays s'est résolument engagé dans un processus évolutif visant à ancrer des nouvelles pratiques dans la gestion des affaires publiques et de règlements des conflits socio-politiques. Les principaux défis du développement décentralisé sont liés aux facteurs suivants : (i) *Capacités limitées* (au niveau des administrations locales et des services déconcentrés de l'Etat, comme de la société civile); (ii) *Problèmes institutionnels* (manque d'équilibre entre les compétences des collectivités et leurs moyens de fonctionnement; contexte juridique flou concernant le mouvement associatif) (iii) *Manque de moyens humains et financiers* des administrations publiques locales; (iv) *Très faible participation* des populations locales dans la gestion des affaires locales; et (v) *Absence de textes* de clarification et d'application des dispositions réglementaires et financières

D'une manière générale, les principales perspectives futures en matière de décentralisation concerneront les domaines suivants : Le principe de l'autonomie financière des collectivités locales; le développement de la fiscalité locale au profit du développement local; le contrôle à posteriori des comptes des collectivités locales; le renforcement des capacités des élus; la sensibilisation des ministères sectoriels au sujet de la nature et les défis du développement local décentralisé; la clarification des compétences des collectivités locales ainsi que de leurs moyens financiers permettrait au processus de décentralisation d'être plus effectif et aux populations de prendre part de façon active aux responsabilités dans la gestion du développement local; la définition du cadre juridique et légal des futures collectivités locales communales; et la mise en place effective d'une administration locale avec la déconcentration des services centraux.

2. STRATEGIE

Le PADCL s'inscrit dans le Cadre de programmation du plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF, 2008-2012), dont le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) s'articulera autour de quatre axes : Relancer la croissance économique ; Promouvoir un développement progressif des ressources humaine; Susciter un développement local durable ; et Promouvoir une bonne gouvernance. Le programme s'inscrit également dans le Cadre de Coopération de pays pour le Djibouti du PNUD qui, a retenu, deux domaines d'intervention, à savoir : la lutte contre la pauvreté, et la Gouvernance et les droits de l'homme. De manière générale, les résultats attendus du programme sont les suivants: Capacités d'institutions locales renforcées; Accès aux ressources financières amélioré; Participation accrue de populations locales dans la gestion des entités décentralisées; Mise en oeuvre plus efficace de politiques, stratégies et outils de la décentralisation. Il

s'agit d'un programme novateur dans la mesure où il opérera au niveau central et au niveau local, en visant à la fois à (i) fournir un appui technique approprié aux autorités centrales, en particulier la Direction de la Décentralisation du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, à définir *une vision stratégique* du développement local décentralisé, ainsi que les principes directeurs, les procédures et les outils nécessaires à sa mise en place ; et (ii) appuyer la Direction de la décentralisation à conduire parallèlement *une expérience pilote à l'échelle réelle* initialement dans deux Districts de l'intérieur (Obock et Dikhil), ayant une population totale d'environ 90.000 habitants), représentatifs de la variété socio-culturelle et écologique du pays.

Le Programme comporte trois produits opérationnels, qui mettent l'accent sur la mise en place d'institutions démocratiques, le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, les capacités des organes locaux de réaliser des investissements identifiés de manière participative et transparente. Les bénéficiaires des différentes activités du programme sont en premier lieu les populations de zones concernées et, en deuxième lieu, les administrations locales et le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (les représentants des bénéficiaires font partie du comité de pilotage du programme).

Produit 1 : Cadre institutionnel. Les organes en charge du développement local décentralisé sont mis en place et/ou rendus opérationnels au niveau central et régional. D'un point de vue institutionnel, le Produit 1 concerne à la fois: (i) L'affermissement des organisations susceptibles d'impulser et d'animer le processus de développement local, à la fois au niveau central (particulièrement au sein du MID) et au niveau régional (organes régionaux). (ii) La définition des normes de conduite ou des principes directeurs permettant aux acteurs institutionnels d'agir individuellement et collectivement en matière de planification, programmation et exécution du développement local ; (iii) Le renforcement des capacités techniques et administratives des acteurs institutionnels impliqués dans le développement local (à la fois au niveau central et au niveau local), pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière de développement local et de lutte contre la pauvreté. Parmi les organisations il faut rappeler le rôle essentiel que sont appelés à avoir les *Comités locaux de développement (CLD)*, réunissant les représentants des différentes catégories sociales, qui seront progressivement mis en place pour constituer des structures résidentielles de base (village et campements), dont le rôle principal sera l'animation du développement local, la conduite du processus de planification locale et de mise en œuvre des actions de développement local.

Produit 2 : Les capacités des collectivités territoriales en matière de programmation budgétaire et d'accès aux ressources financières et aux services de base sont renforcées. Le produit 2 concerne les trois volets suivants: (i) *Outil financier* : le programme appuiera le MID, en concertation avec le Ministère des Finances, à établir et mettre en place un *dispositif financier* expérimental permettant des investissements au niveau des collectivités locales : la nature et les principales caractéristiques d'un outil financier (*Fonds d'Investissement Local, FIL*) - distinct de tout éventuel fonds d'équipement ou de budget de fonctionnement des collectivités locales – seront ainsi définies ; (ii) *Code de Financement* : le programme appuiera le MID à formuler de manière participative un *Code de Financement du FIL* expérimental (qui sera testé dans les deux Districts pilotes d'Obock et de Dikhil, avant son élargissement éventuel aux autres districts) ; et (iii) *Fiscalité locale* : le programme renforcera les capacités contributives des organisations locales au financement du développement local. Les investissements permettront de couvrir une période totale de 3 ans. A condition bien entendu qu'elles remplissent certaines conditions minimales, les deux collectivités locales de Dikhil et d'Obock pourront recevoir une allocation forfaitaire initiale de base calculée en fonction de la population estimée, corrigée par des coefficients concernant la pauvreté des infrastructures. Dès le début du programme, des plafonds pluri-annuels seront notifiés aux collectivités, de manière à leur permettre de définir une vision à long terme de leur propre

développement. La condition essentielle permettant aux Collectivités d'accéder aux plafonds annuels sera la préparation participative d'un *Plan de développement de la collectivité régionale*. Au sein de chaque district, des groupes homogènes de bénéficiaires (*porteurs de micro-projets*) peuvent soumettre des propositions de micro-projets, à condition qu'elles soient conformes aux priorités du *Plan de développement local*. Les 'porteurs de projets' seront assistés par les services techniques locaux, les ONG ou autres prestataires de services. A titre indicatif, un maximum de 40% du FIL sera utilisé par les Collectivités pour des infrastructures et services socio-collectifs; et un minimum de 60% pour des investissements productifs, concernant l'agriculture, l'élevage, la pêche, la gestion et protection des ressources naturelles, l'aménagement de périmètres agro-pastoraux, la construction de retenues d'eau, l'aménagement et la gestion de petits marchés locaux, la promotion de petites entreprises locales, etc. (dès le début, avec l'appui des services techniques concernés, il y aura l'identification de toute une gamme et du coût des initiatives possibles). Priorité sera donnée aux initiatives qui créent des emplois et génèrent des revenus pour les ménages, surtout celles qui utilisent l'approche dite de *Haute intensité de Main-d'Oeuvre (HIMO)*.

Produit 3 : Les acquis de l'expérience pilote au niveau régional sont documentés, capitalisés et disséminés. Ce produit concerne la contribution de l'expérience du programme à la réflexion sur les politiques nationales en matière de reconstruction, de décentralisation, de développement communautaire, de lutte contre la pauvreté et de gestion durable de l'environnement. Le programme favorisera : (i) La création au niveau central d'un *système de gestion d'information* approprié au sujet des Districts ; (ii) La création d'*espaces de rencontre et de concertation* efficaces ; (iii) La préparation et la *publication de la documentation* concernant les résultats du programme ; et (iv) La tenue d'*ateliers régionaux et nationaux* de restitution des résultats et de capitalisation des leçons apprises.

3. ARRANGEMENTS DE GESTION DU PROGRAMME

Le programme établira des formes de collaboration avec plusieurs partenaires au développement (plusieurs parmi eux ayant déjà manifesté un grand intérêt à appuyer une telle approche) : (i) *Au plan local*, il mettra en contact quotidiennement les autorités élues, les cadres techniques, les représentants des organisations communautaires et les responsables d'autres projets intervenant selon des démarches différentes; (ii) *Au niveau central*, le développement local à Djibouti met en jeu une diversité d'acteurs nationaux (principalement les ministères techniques en particulier le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Finances, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education et le Ministère de l'Aménagement du Territoire), régionaux (commissaires et Président des Conseils Régionaux), locaux (chefs de village, cadis et notables) et extérieurs (bailleurs de fonds et ONG) ayant des stratégies et des intérêts communs et parfois divergents; et, enfin, (iii) *Au niveau général*, la souplesse des mécanismes de mise en œuvre du programme et son approche pragmatique permettront la participation future d'autres partenaires pour étendre cette expérience à d'autres districts.

Le comité de pilotage du projet a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc. Le comité peut être sollicité par le Directeur du projet pour certaines décisions. Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles :

L'Exécutif. Cette fonction qui est en fait la direction du projet est exercée par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation qui préside le comité de pilotage qui se réunit d'une manière périodique.

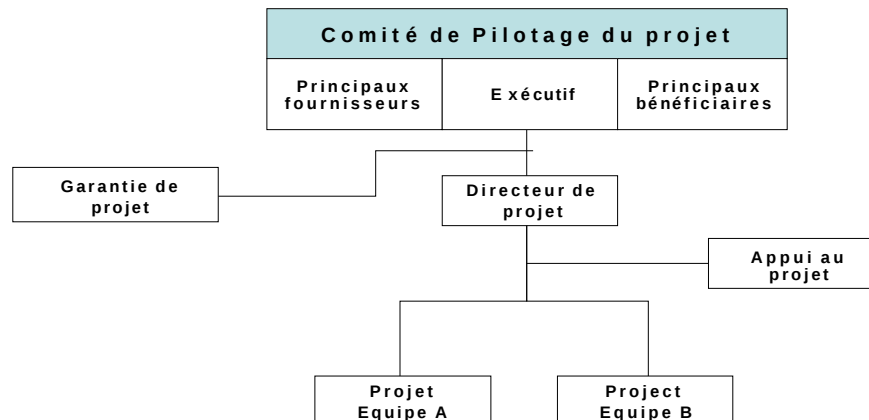
Principaux fournisseurs. Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique sera assumée par les partenaires chargés de l'exécution en l'occurrence le PNUD et le FENU pour ce projet. Elle peut être aussi étendue à des ministères sectoriels ayant un savoir faire technique dans le domaine du projet concerné.

Principaux bénéficiaires. Cette fonction sera assumée par les bénéficiaires notamment par un membre de l'Exécutif Régional dans chacune des régions et un représentant de la société civile représentant les intérêts des bénéficiaires finaux du projet.

En outre deux éléments importants le suivi et la gestion sont assumées par les fonctions suivantes.

Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et coûts fixés au départ. Il sera nommé par les partenaires d'exécution.



3.1. Responsabilités des parties

Responsabilités du gouvernement et des Collectivités

Le gouvernement, par le biais du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), procédera à la supervision et au suivi régulier de la mise en œuvre du programme PADCL. Le gouvernement a la charge d'assurer les responsabilités institutionnelles ci-après : Présider le comité de pilotage du programme; Mettre en place un mécanisme de valorisation des acquis du programme au plan national; Restructurer, étoffer, équiper et responsabiliser la Direction de la Décentralisation; Apporter une contribution financière au programme estimée à 10% de la valeur du FIL, soit environ US\$100.000; Doter les entités décentralisées des moyens humains et financiers; Réaliser un audit annuel concernant la gestion financière des collectivités locales. La *Collectivité locale régionale*, sous la responsabilité du secrétaire exécutif et la tutelle du Commissaire, aura la responsabilité d'assurer la coordination de l'ensemble des activités du programme avec celles d'autres intervenants, pour en garantir la complémentarité et les synergies, et éviter tout chevauchement.

Responsabilités du FENU. Le FENU aura les charges suivantes: Assurer la supervision technique du programme, en particulier par l'organisation de missions régulières de la part d'un conseiller international en décentralisation; Fournir un appui technique régulier et cohérent au programme, en veillant à capitaliser aussi les enseignements tirés à partir de ce genre de programmes dans d'autres pays; Apporter des ressources financières correspondantes à un montant total de US\$ 526.000; Assurer, ensemble avec le PNUD, son rôle d'agence d'exécution, impliquant la responsabilité technique, administrative et financière du programme, et la faisabilité technique des opérations; Participer aux travaux du comité restreint de supervision du programme; Garantir une gestion financière adaptée des contributions d'autres bailleurs au capital d'investissement; Participer aux revues techniques annuelles; et participer à l'organisation d'évaluations externes indépendantes.

Responsabilités du PNUD. Le PNUD aura les charges suivantes: Renforcer les espaces de concertation et de collaboration avec les institutions gouvernementales et avec d'autres programmes et programmes partenaires; Apporter des ressources financières correspondantes à un montant total de US\$ 500.000 consacrées essentiellement à financer une partie de l'assistance technique, les études diagnostiques, l'organisation d'ateliers de formation et différentes initiatives concernant la communication, et la faisabilité technique des opérations; Assurer, ensemble avec le FENU, son rôle d'agence d'exécution, impliquant la responsabilité technique, administrative et financière du programme; participer aux travaux du comité restreint de supervision du programme; et participer aux revues techniques annuelles.

Responsabilités de l'Union Européenne. L'Union européenne aura les charges suivantes: Apporter des ressources financières additionnelles de 600.000 €; participer aux travaux du comité restreint de supervision du programme; Participer aux revues techniques annuelles; Participer à l'organisation d'évaluations externes indépendantes (finalisation des termes de références, etc.).

3.2. Modalités de mise en œuvre du programme

a) Au niveau national. L'*Agence de tutelle* du programme est le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Au sein du Ministère, la Direction de la Décentralisation en exerce la tutelle administrative directe. Le Ministre de l'Intérieur préside un *Comité de pilotage du programme*, composé des représentants des principaux ministères sectoriels, les représentants des conseils régionaux concernés, les représentants du PNUD et du FENU et d'autres éventuels bailleurs de fonds (par la suite, cependant, pour simplifier l'architecture institutionnelle, les fonctions de ce Comité pourraient être assurées pour une structure inter-ministérielle de coordination du développement local, qui pourrait être placée sous la tutelle directe de la Primature, et à laquelle les bailleurs de fonds participeraient).

B) Au niveau régional. Au sein de chacun des deux districts pilotes, le rôle de supervision du programme sera assuré non pas par un comité/projet *ad hoc*, mais par le *Comité de Coordination du Développement Régional* – dont la mise en place sera promue dans chaque Région et dont la composition sera établie par le gouvernement. Ce comité devrait assurer, entre autres, la supervision générale de la mise en œuvre du programme, à la lumière des orientations du comité de pilotage du programme et en conformité avec les politiques nationales concernant le développement local décentralisé.

Une *Unité de Gestion du Programme* (UGP) appuiera la maîtrise d'ouvrage des collectivités locale dans les domaines de la planification, formulation des micro-projets, gestion des fonds d'investissement, mise en œuvre des projets et gestion des infrastructures collectives réalisées. L'UGP assurera aussi le suivi des activités du programme. *Au niveau central*, l'UGP sera composée de: un chef de projet (VNU international), un expert en développement rural (VNU international), un administrateur financier; un chauffeur. *Au niveau local*, l'UGP sera composée de: deux chefs d'antenne (animateurs de district) et deux chauffeurs. Enfin, l'UGP disposera d'un appui régulier de la part de consultants externes (nationaux et internationaux). D'une manière générale, l'UGP assure les fonctions suivantes: Etablir des rapports de travail étroits avec les instances du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et avec d'autres ministères concernés; Gérer toutes les ressources du programme et veiller à la mise en œuvre générale de toutes les activités; Aider la mise en œuvre des actions liées aux investissements; Appuyer la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales régionales; Superviser la collecte des informations concernant les Régions, leur analyse et mise à jour; Participer activement à la capitalisation des leçons apprises et des acquis du programme et contribuer à la définition des politiques les plus appropriées en matière de décentralisation, reconstruction et développement communal d'après les principes de la gouvernance démocratique; Superviser l'ensemble des services techniques qui seront fournis par des prestataires publics et privés; et Produire des rapports d'avancement du programme.

4. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

4.1. Suivi

Les conditions d'une bonne exécution du programme sont garanties par la mise en place d'un système de suivi simple et performant basé sur le système de gestion de l'information que le FENU a établi et mis en place dans la plupart de ses projets. Les séquences du suivi seront calées sur la périodicité suivante : *Trimestriel* : suivi technique et financier et approbation du budget trimestriel (et demande d'avance) consolidé au niveau du programme; *Annuel* : Bilan et du programme de travail annuel - validation par le Comité de Pilotage et approbation par les responsables de l'exécution du programme (FENU, PNUD). Les modalités de suivi et de rapportage seront facilitées par l'installation et la mise en œuvre, dès le démarrage des activités du programme, d'un logiciel de *gestion de*

l'information que le FENU a mis au point et déjà lancé dans la majorité de ses propres projets. Le système de suivi du programme s'intégrera dans le système éventuel par le MID au niveau national (ou pourrait constituer la base de ce même système national).

4.2 Revue technique à mi-parcours et évaluation finale

Le programme, connaîtra une revue technique à mi-parcours et une évaluation finale indépendante (la revue technique et l'évaluation étant suivies d'une revue tripartite). Par ailleurs, les missions de suivi et d'appui technique permettront de donner une appréciation approfondie des résultats obtenus et aideront au recadrage des actions et stratégies du programme, surtout par rapport aux axes principales de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire des ménages. Le programme fera l'objet d'une évaluation finale externe au milieu de sa quatrième et dernière année.

4.3 Audit

Le Gouvernement assurera des audits annuels des collectivités locales, conformément aux procédures de gestion des finances publiques. Le programme fera l'objet d'un audit externe une fois par an, conduit par un cabinet local sélectionné sur appel d'offres restreint. A tout moment, le PNUD, le FENU et/ou les autres partenaires financiers pourront demander l'organisation d'un audit spécial pour une partie (ex. le FIL) ou l'ensemble des activités du programme.

4.4 Rapportage

En matière de communication, le programme établira un flux d'information à la fois (i) pour rapporter les observations importantes pour la gestion normale du programme et (ii) pour répondre aux directives des agences gouvernementales et de l'ensemble des bailleurs de fonds. Un ensemble de rapports (rapport initial, rapports semestriels et rapport final) constitueront les procédures essentielles de cette stratégie de communication.

5. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent projet constitue l'instrument visé à l'article 1, paragraphe 1 de l'Accord standard d'assistance de base signé entre le Gouvernement de la République de Djibouti et le PNUD le 5 octobre 1979, et entre le Gouvernement de la République de Djibouti et le FENU le 6 octobre 1981.

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation agira en tant que contrepartie gouvernementale du projet et s'assurera de la coordination des activités du projet.

Section II. CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

6. Cadre des Résultats et des Ressources du Programme

OBJECTIFS du Programme (selon les Objectifs de l'UNDAF / DJIBOUTI):

- Ø Allègement de la pauvreté et promotion du développement social
- Ø Promotion de la bonne gouvernance et des droits humains

BUTS du Programme selon les Objectifs de l'UNDAF / DJIBOUTI:

1. Les conditions de vie et l'accès des populations aux services sociaux de base sont améliorés
- 2- Le développement socio-économique des régions est promu
- 3- Les capacités institutionnelles sont renforcées et les politiques de lutte contre la pauvreté sont mises en place

Indicateurs d'après le cadre des résultats et des ressources du Programme des Nations Unies à Djibouti

- Ø Plans de développement régionaux disponibles
- Ø Niveau de participation des populations locales dans le développement régional plus élevé
- Ø Processus de planification local au niveau des régions mis en place

CFPA Lignes de service

- 1.3 : Initiatives concernant la pauvreté locale
- 2.6 : Décentralisation, gouvernance locale et développement urbain/rural
- 3.4 : Gestion durable de la terre pour combattre la désertification et la dégradation des ressources

Stratégie de partenariat

Le Programme est exécuté par une Unité de Gestion de Programme (UGP), comportant une expertise nationale et internationale appropriée. L'UGP, rattachée directement au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, vise à favoriser une coordination adéquate entre tous les ministères et les départements techniques concernés (surtout Ministère de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer), les autorités locales, les projets de développement, les ONG et les prestataires de services et les acteurs locaux. Le programme sera co-financé par le Gouvernement, le PNUD, le FENU, l'Union européenne et le SCAC.

TITRE DU PROJET et Numéro :

Programme d'Appui à la Décentralisation et aux Collectivités Locales (DJI/07/C01)

RESULTATS DU PROGRAMME :

Au niveau central : Approfondissement des politiques et stratégies du développement local décentralisé. Élaboration des outils et procédures de base de la mise en œuvre de la décentralisation. Établissement d'un outil expérimental de financement pour les collectivités locales.

Au niveau local : Réduction de la pauvreté des populations des deux districts pilotes, par le biais d'une meilleure fourniture d'infrastructures et de services, la création d'emploi et la génération de revenus pour les ménages pauvres.

Produits	Cibles à atteindre	Activités indicatives	Intrants
PRODUIT 1 Les organes en charge du développement local décentralisé sont mis en place et/ou rendus opérationnels q % d'organes prévus qui ont été établis et sont fonctionnels q # de Conseils régionaux pleinement opérationnels (à partir de critères convenus d'avance) q # d'ONG et d'Organisations communautaires à la base créés, et/ou affermies et opérationnelles	Direction de la Décentralisation capable d'assurer les tâches essentielles de supervision et d'appui des collectivités locales Institutions nationales sensibilisés par rapport aux défis d'un développement décentralisé Cadre réglementaire de la décentralisation renforcé Collectivités locales assumant leur rôle en matière de développement local	<u>1.1 CADRE INSTITUTIONNEL</u> 1.1.1 Au niveau central Ø Appui à la Direction de la Décentralisation (Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation) 1.1.2 Au niveau local (Région) Ø Mise en place du Comité de Coordination du Développement Régional/CCDR (District) Ø Mise en place d'un Comité d'Attribution des Financements Ø Mise en place de l'Unité de Coordination du Programme, UCP (dans les deux districts de Dikhil et d'Obock) 1.1.3 Au niveau local (population rattaché à un poste administratif) Ø Mise en place d'un Comité Local de Développement (CLD) <u>1.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES</u> 1.2.1 Préparation des outils et instruments de formation Ø Inventaires manuels / modules existants Ø Préparation de guides et manuels (planification, passation des marchés, suivi, etc.) 1.2.2 Formations Ø Viviers de formateurs Ø Techniciens de l'UCP Ø Réseau d'expertise local (ONG, prestataires de services) Ø Membres du conseil du CCDR Ø Membres du conseil du CLD 1.2.3 Sensibilisation et formation du personnel des services déconcentrés 1.2.4 Appui technique au Ministère	<u>Intrants techniques</u> Appui technique permanent de la part des cadres du MID Appui technique de la part de l'UCP Services fournis par des prestataires publics Services fournis par des prestataires privés Appui technique de la part de l'Unité Développement Local (FENU) Revue techniques spécifiques de la part de consultants externes

Produits	Cibles à atteindre	Activités indicatives	Intrants
PRODUIT 2 Les capacités des organes locaux en matière de planification, programmation budgétaire et d'accès aux ressources financières internes et externes sont renforcées q % de micro-projets d'investissement approuvés réalisés selon les délais et le budget convenus q % de l'investissement alloué à des micro-projets identifiés par des femmes et/ou répondant directement à leurs priorités et besoins q # de ménages rendus capables d'entreprendre des activités agricoles et non-agricoles génératrices de revenus	Collectivité locale favorisant un développement local participatif et holistique Amélioration des conditions d'accès des populations aux services sociaux et aux infrastructures économiques de base Amélioration de la productivité des activités d'agriculture, d'élevage et de pêche Diversification des activités non agricoles en milieu rural (par la création d'emplois et la génération de revenus) Réduction substantielle de la vulnérabilité des ménages vis-à-vis des crises alimentaires récurrentes.	<u>AU NIVEAU CENTRAL</u> 2.1 Mise en place du FDL (avec le Gouvernement et les autres donateurs) 2.2 Définition participative d'un Code de financement (à l'intention des collectivités locales) 2.3 Préparation participative d'un Manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures 2.4 Conduite d'études référentielles de base (études pauvreté, diagnostics environnementaux, analyse des potentialités et contraintes de l'économie local, etc.) <u>AU NIVEAU REGIONAL ET LOCAL</u> 2.5 Planification et programmation des investissements 2.5.1 Plan d'investissement pluri-annuel 2.5.2 Plan d'investissement annuel 2.5.2 Budget annuel 2.6 Auto-évaluation des activités de développement de la part des parties concernées 2.7 Evaluation annuelle de la réalisation des plans d'investissement (évaluation de la performance des collectivités)	<u>Intrants techniques</u> Appui technique de la part des cadres du MID Appui technique de la part de l'UCP Services fournis par des prestataires publics Services fournis par des prestataires privés Appui technique de la part de l'Unité Développement Local (FENU) Revue techniques spécifiques de la part de consultants externes

Produits	Cibles à atteindre	Activités indicatives	Intrants
PRODUIT 3 Les acquis du programme sont documentés, capitalisés et disséminés q Degré de satisfaction des populations par rapport aux services rendus par les collectivités territoriales régionale et les CLD q Nombre de CLD disposant d'informations économiques actualisées et accessibles aux opérateurs économiques et autres partenaires q Nombre d'éléments de la démarche du programme qui ont eu un impact (i) sur les macro-politiques, (ii) le système de planification du développement communautaire, (iii) le dispositif financier en faveur des collectivités territoriales	Base de données opérationnelle et facilitant le système de S/E mis en place par le programme au niveau des communes Organes communaux et Organisations communautaires pleinement capables d'évaluer les approches et les démarches et d'opérer les mesures correctives nécessaires Courroies de communication pleinement opérationnelles	3.1 Mise en place et maintenance de la base de données / système d'information 3.2 Auto-évaluation 3.2.1 Préparation participative de manuel d'auto-évaluation pour les CTR et les CLD 3.2.2 Conduite d'auto-évaluations annuelles (à partir de la deuxième année) 3.3 Publications 3.3.1 Brochures et dépliants, affiches, etc. 3.3.2 Rapports sur démarches et acquis du programme 3.3.3 Matériel audio-visuel 3.4. Ateliers de lancement et de restitution 3.4.1 Organisation de deux ateliers au niveau régional (lancement et restitution) 3.4.2 Organisation d'un atelier national de restitution	<u>Intrants techniques</u> Appui technique permanent de la part de l'UPADL Services fournis par des prestataires publics Services fournis par des prestataires privés Appui technique de la part de l'Unité Développement Local (FENU) Revue techniques spécifiques de la part de consultants externes
PRODUITS 4 et 5 Un appui technique est apporté au niveau local Des services techniques et administratifs sont fournis	- Recrutement des membres UGP - Achat des véhicules et de l'équipement du programme. - Couverture de tous les coûts de fonctionnement.	5.1 Mettre en place UPADL 5.2 Effectuer l'achat des véhicules et de l'équipement 5.3 Effectuer les opérations relatives au fonctionnement du matériel	- Salaires, Voyages - Coûts fonctionnement du bureau - Justificatifs charges récurrentes

Section III.

PADCL/Djibouti										
BUDGET INDICATIF DETAILLE PAR RESULTATS										
Categorie / An		2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	Comments	Impl Agent	Bailleur
PRODUIT 1	Acc									
1.1 Cadre institutionnel										
Appui au MID (au niveau central)	72800	\$10,000	\$10,000	\$3,000	\$3,000	\$1,872	\$27,872	Equipt, divers	PNUD	Autres
Appui aux CCDR (au niveau des 2 districts)	72800	\$10,000	\$10,000	\$3,000	\$3,000	\$1,500	\$27,500	Equipt, divers	PNUD	Autres
Appui mise en place & operationalis de 2 CAP	71600	\$800	\$1,500	\$1,500	\$1,500	\$800	\$6,100	Frais mission	PNUD	Autres
Appui mise en place & operat de CLD (postes adm)	71600	\$1,000	\$2,000	\$2,000	\$2,000	\$1,000	\$8,000	Frais mission	PNUD	Autres
1.2 Renforcement des capacités										
Préparation outils/instruments de formation	71600	\$5,000	\$8,000	\$0	\$0	\$0	\$13,000	Frais mission	PNUD	Autres
Tenue de formation pour formateurs/ONG	72100	\$0	\$15,000	\$15,000	\$15,000	\$0	\$45,000	Contrat service	PNUD	Autres
Formation des membres des conseils district	71600	\$5,000	\$10,000	\$10,000	\$5,000	\$0	\$30,000	Contrat service	PNUD	Autres
Sensibilisation/formation services déconcentrés	74500	\$1,000	\$2,000	\$2,000	\$0	\$0	\$5,000	Divers	PNUD	Autres
Appui technique aux cadres du MID	71600	\$0	\$15,000	\$10,000	\$0	\$0	\$25,000	Frais mission	PNUD	Autres
Consultants internationaux en appui a la decentr	72100	\$6,000	\$20,000	\$20,000	\$18,000	\$10,000	\$74,000	Honoraires	FENU	FENU
Consultants nationaux en appui a la decentr	71300	\$7,000	\$12,000	\$12,000	\$11,000	\$5,000	\$47,000	Hononaires	PNUD	Autres
Total Produit 1 - Institutions & capacites		\$45,800	\$105,500	\$78,500	\$58,500	\$20,172	\$308,472	14.49%		
PRODUIT 2										
2.1 Au niveau central										
Mise en place du FIL	74500	\$100	\$0	\$0	\$0	\$0	\$100	Ouverture compte	PNUD	Autres
Etablissement Code de Financement	71600	\$1,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$1,000	Frais consult (p1)	PNUD	Autres
Préparation Manuel entretien/maintenance infrastr	71600	\$1,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$1,000	Frais consult (p1)	PNUD	Autres

Etudes référentielles de base	71600	\$1,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$1,000	Frais consult (p1)	PNUD	Autres
2.2 Au niveau des Districts										
Préparation outils de planification	71600	\$3,000	\$15,000	\$0	\$0	\$0	\$18,000	Personnel UGP	PNUD	Autres
AGR: Investissements & Activites	72600	\$0	\$27,273	\$27,273	\$27,273	\$9,091	\$90,909	Devlp communaut	FENU	Autres
Création & réhabilitat services/infrastructures	72600	\$0	\$90,909	\$136,364	\$136,364	\$0	\$363,636	Investissements	FENU	Autres
Investissements agricoles	72600	\$0	\$100,000	\$150,000	\$150,000	\$0	\$400,000	Investissements	FENU	FENU
Auto-évaluation des activités	71600	\$0	\$2,000	\$2,000	\$2,000	\$2,000	\$8,000	Frais mission	PNUD	Autres
Evaluation annuelle de réalisation plans investiss	71600	\$0	\$2,000	\$2,000	\$2,000	\$2,000	\$8,000	Frais mission	PNUD	Autres
Total Output 2 - Support to local economy		\$6,100	\$237,182	\$317,636	\$317,636	\$13,091	\$891,645	41.88%		
PRODUIT 3										
3.1 Système Gestion information	71600	\$3,000	\$2,000	\$0	\$0	\$0	\$5,000	Formation	PNUD	Autres
3.2 Espaces rencontre & concertation	71600	3,000	\$3,000	\$2,982	\$2,000	\$2,000	\$12,982	Frais mission	PNUD	Autres
3.3 Publications écrites et audio-visuels	74200	0	\$0	\$10,000	\$10,000	\$0	\$20,000	Publications	PNUD	Autres
3.4 Atelier régionaux & nationaux de restitut	74500	0	\$0	\$4,000	\$0	\$5,000	\$9,000	Divers	PNUD	Autres
	71600	0	\$0	\$4,000	\$0	\$5,000	\$9,000	Frais mission	PNUD	Autres
	72100	0	\$0	\$4,000	\$0	\$7,850	\$11,850	Contrats service	PNUD	Autres
Total Output 3 - Monitoring & policy impact		\$6,000	\$5,000	\$24,982	\$12,000	\$19,850	\$67,832	3.19%		
PRODUIT 4										
VNU Intl Coordonnateur de programme	71500	\$21,500	\$43,000	\$43,000	\$43,000	\$21,500	\$172,000	Ress Humaines	PNUD	Autres
VNU Intl Spécialiste Agronome	71500	\$21,500	\$43,000	\$43,000	\$21,500	\$0	\$129,000	Ress Humaines	PNUD	Autres
Cadre national (financé sur la contrepartie nationale)										
3 Chauffeurs	71400	\$5,550	\$11,100	\$11,100	\$11,100	\$5,550	\$44,400	Ress Humaines	PNUD	Autres
Equipement bureau	72800	\$10,000	\$2,000	\$0	\$0	\$0	\$12,000	Equipement	PNUD	Autres
Administrateur-Financier	71300	\$9,000	\$18,000	\$18,000	\$18,000	\$9,000	\$72,000	Ress Humaines	PNUD	Autres

Assistant admin	71400	\$6,000	\$12,000	\$12,000	\$12,000	\$6,000	\$48,000	Ress Humaines	PNUD	Autres
2 Animateurs	71300	\$7,000	\$14,000	\$14,000	\$14,000	\$7,000	\$56,000	Ress Humaines	PNUD	Autres
Equipement (3 vehicules)	72200	\$30,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$30,000	Vehicules	PNUD	Autres
Voyages internes	71600	\$3,500	\$7,000	\$7,000	\$7,000	\$3,500	\$28,000	Frais mission	PNUD	Autres
Communication, divers fonctionnement	74500	\$10,000	\$12,000	\$12,000	\$10,000	\$8,000	\$52,000	Divers	PNUD	Autres
Audits	74100	\$0	\$5,000	\$5,000	\$5,000	\$5,000	\$20,000	Audits	PNUD	Autres
Divers	74500	\$5,000	\$8,544	\$9,909	\$9,909	\$5,273	\$38,635	Divers	PNUD	Autres
Appui administratif FENU	75100	\$26,316	\$0	\$0	\$0	\$0	\$26,316	PSB (5%)	FENU	FENU
Appui technique du FENU	71600	\$5,000	\$6,000	\$5,000	\$5,000	\$5,000	\$26,000	Frais mission	FENU	FENU
Evaluations	72100	\$0	\$0	\$0	\$0	\$75,000	\$75,000	Honoraires	PNUD	Autres
GMS FENU	75100	\$0	\$8,273	\$11,455	\$11,455	\$636	\$31,819	7% GMS	FENU	Autres
Total Output 4		\$160,366	\$189,918	\$191,464	\$167,964	\$166,459	\$861,170	40.4%		
GRAND TOTAL		\$218,266	\$537,600	\$612,582	\$556,100	\$209,572	\$2,129,120	100.0%		

Note : La contribution du PNUD n'a pas été entièrement distribuée dans le budget. Une première révision budgétaire déterminera l'utilisation de la contribution du PNUD à ce projet.